



CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE DU BEAUSSET PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU 14 AVRIL 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le 14 avril à 18 heures, le Conseil municipal de la Ville du Beausset dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire dans la salle du Conseil de l'Hôtel de Ville, Place Jean Jaurès, au Beausset, sous la présidence de Monsieur Edouard FRIEDLER, Maire du Beausset.

Nombre de conseillers en exercice : 29

Étaient présent(e)s : Edouard FRIEDLER – Danielle SERRES – Hervé THEBAULT – Sandrine HORNUNG – Marie VIDAL-MICHEL – Marc RAMUS – Ludivine CORTY – Julia NEGRONI – Fabien BAUDINO – Patricia LOMBARDO – Alain LEMOINE – Alexandra LOTHMANN – Raphaël FIORUCCI – Cathy CANDAU – Stéphanie RUSSO – Richard CAMUS – Michèle SALLES – Gérard PERRIER – Denis WILLAERT – Laurence BOUSAHLA

- Arrivée de Julia NEGRONI à 18h08 après le vote du secrétaire de séance et en début de la présentation du point n°1
- Arrivée de Raphael FIORUCCI à 18h11 après le vote du secrétaire de séance et en début de la présentation du point n°1
- Départ de Claude BLOIS à 18h30 après le vote du secrétaire de séance et en milieu de la présentation du point n°1 – est représentée par Cathy CANDAU

Étaient représenté(e)s : Laurent CAULET représenté par Hervé THEBAULT – Claude BLOIS représentée par Cathy CANDAU – Bruno VADON représenté par LUDIVINE CORTY – Arnaud DOT représenté par Danielle SERRES – Michel BAYARD représenté par Fabien BAUDINO – Claude ALIMY représenté par Michèle SALLES – Philippe MARCO représenté par Laurence BOUSAHLA – Clivy RIDE VALADY représentée par Alain LEMOINE

Absent non représenté : Alain MAROT

Monsieur le Maire : « Nous commencerons cette séance, en évoquant nos amis disparus, Carol et Bertrand Louveau ainsi que le docteur Gérard Delaforge. Claude Blois va évoquer Carol Louveau et son époux. Elle a travaillé de nombreuses années avec Carol ».

Claude BLOIS : « Aujourd'hui, nous voulons rendre hommage à Carol et Bertrand Louveau, disparus tragiquement le 27 mars dernier, dans un terrible tremblement de terre survenu en Birmanie. Carol, nous vous sommes reconnaissants de la mission municipale qui était la vôtre, de 2008 à 2014 en tant que conseillère municipale aux affaires scolaires. Vous étiez une femme attentive envers les administrés du Beausset, une personne dévouée, toujours prête à donner le meilleur de vous-même, avec tout le sérieux qui vous caractérisait. Carol et Bertrand étaient très présents pour leur famille, et nous adressons nos pensées attristées envers Bérénice et Victoria, leurs filles, qu'ils devaient retrouver courant de ce mois, mais également à leurs parents et à leurs proches. Vous êtes partis trop tôt. Que votre âme, Carol, repose en paix ainsi que celle de votre époux. Que votre souvenir nous guide toujours sur le chemin du bien commun et que nous nous efforcions tous à faire honneur à l'héritage de celles et ceux qui ont donné leur temps et leur passion pour notre chère commune ».

Monsieur le Maire : « J'ajouterai un hommage au docteur Gérard Delaforge. C'est avec tristesse et consternation que nous avons appris la disparition du docteur Gérard Delaforge des suites d'une longue maladie. Il allait avoir 71 ans. Fêré d'histoire en général, de celle de sa ville du Beausset en particulier, il lui a consacré 4 ouvrages qui font référence. Il est devenu une éminente figure du monde culturel local, historien et conférencier avisé, membre titulaire de l'Académie du Var. Il fut aussi médecin commandant des sapeurs-pompier volontaires du Var pendant de longues années, puis médecin du travail, Adjoint au maire délégué à la culture de 89 à 95, 1^{er} président du comité de jumelage franco-allemand avec Scheidegg et membre actif de plusieurs associations (collectif de réflexion sur la guerre de 14-18, comité communal du patrimoine, choral point d'orgue, amical des cabanes du Beausset d'en bas, club de marcophilie navale, c'est de la philatélie). Toujours disponible et de bons conseils, ce personnage généreux jouissait du respect unanime de ses concitoyens. En l'honneur de nos 3 concitoyens, je vous demande de bien vouloir observer 1 minute de silence ».

A - Désignation du secrétaire de séance

Monsieur le Maire propose Madame Ludivine CORTY comme secrétaire de séance.

Votes :

Adopté → 26

Edouard FRIEDLER – Danielle SERRES – Hervé THEBAULT – Sandrine HORNUNG – Marie VIDAL-MICHEL – Marc RAMUS – Ludivine CORTY – Fabien BAUDINO – Patricia LOMBARDO – Alain LEMOINE – Alexandra LOTHMANN – Cathy CANDAU – Stéphanie RUSSO – Richard CAMUS – Michèle SALLES – Gérard PERRIER – Denis WILLAERT – Laurence BOUSAHLA – Laurent CAULET représenté par Hervé THEBAULT – Claude BLOIS – Bruno VADON représenté par LUDIVINE CORTY – Arnaud DOT représenté par Danielle SERRES – Michel BAYARD représenté par Fabien BAUDINO – Claude ALIMY représenté par Michèle SALLES Philippe MARCO représenté par Laurence BOUSAHLA – Clivy RIDE VALADY représentée par Alain LEMOINE

Absents non représentés -> 3

Alain MAROT - Julia NEGRONI - Raphaël FIORUCCI

Monsieur le Maire : « Le PV du conseil du 24 mars 2025 est en cours de vérification. Vous l'aurez au prochain conseil ».

1. Budget primitif 2025 – Commune – (Annexes : note synthétique et maquette) Rapporteur M. le Maire

Monsieur le Maire : « Vous avez reçu la maquette complète M57, mais je vais tout de même vous présenter quelques éléments :

Objectifs du Budget 2025 :

Contenir les dépenses de fonctionnement sans diminuer la qualité de service aux usagers, avoir une vigilance accrue sur les frais de personnel, dégager un excédent de fonctionnement et poursuivre notre politique d'investissement.

La section de fonctionnement s'élève à 11 683 399 €, à périmètre constant, c'est-à-dire hors virement vers l'investissement et sans calcul du résultat de l'exercice précédent.

Les dépenses ajustées de fonctionnement sont en baisse de 1,09 %. La loi de finances nous demandait de contenir la hausse à + 0,4 %, on est bien dans les clous. Les recettes de fonctionnement progressent de 4,12 %. Je vous propose de présenter le fonctionnement d'abord, puis d'entendre vos questions. Ensuite, on passera à l'investissement, si cela vous convient.

Dépenses de Fonctionnement

Le compte 012, les dépenses de personnel.

Lors de la commission budgétaire, on m'a fait remarquer qu'il était dommage de ne pas disposer du réalisé 2024. Même si le compte administratif n'est pas encore arrêté, faute de compte de gestion transmis par le comptable public, je vais tout de même vous donner les chiffres approximatifs.

Le budget s'élève à 6 440 000 €.

Le réalisé de l'année précédente était de 5 840 000 €.

L'écart avec le budget actuel est important et s'explique par 2 raisons principales.

La 1^{ère} raison est liée aux départs de cadres et de directeurs, notamment à la retraite, qui n'ont pas pu être remplacés en temps et en heure. Cela nous renvoie au problème de l'attractivité des collectivités. En effet, nous avons constaté que nous n'étions pas la seule collectivité à avoir du mal à recruter.

La 2^{ème} raison est le recrutement de renforts saisonniers pour un montant de 38 000 € et nous avons stagiairisé 8 agents.

C'est une politique volontaire pour les agents en contrat depuis au moins 2 ans, ayant effectué un parcours satisfaisant. Il nous semblait naturel de leur offrir la possibilité d'intégrer la fonction publique. Nous avons également prévu des avancements de grades, des promotions internes pour un montant de 16 000 €.

Le glissement vieillesse-technicité représente 47 000 €.

Pour la caisse de retraite, nous avons eu la désagréable surprise d'avoir une augmentation de 3 % sur 4 ans. Pour cette année, c'est une augmentation de 86 000 €, et au bout des 4 ans, ce sera 360 000 € supplémentaires par rapport à 2024.

La revalorisation de l'IFSE (Indemnité de Fonctions, de Sujétions et d'Expertise) et des astreintes, qui résulte d'une clause de revoyure au bout de 4 ans, concerne un grand nombre d'agents de la collectivité. Nous avons également sanctuarisé le CIA (Complément Indemnitaire Annuel), une prime annuelle pour récompenser les années exceptionnelles. De plus, nous revalorisons les astreintes instaurées en 2020, passant de 150 € à 200 €.

La surprise, c'est le recensement : 107 000 €. On verra tout à l'heure dans les recettes quelle est la compensation pour cette somme. J'ai fait le calcul, ça revient à 2 € par habitant. On est donc en dessous de 20 000 €.

Charges à caractère général

Le compte 011, les charges à caractère général.

Le Budget primitif s'élève cette année à 3 151 000 €. Le réalisé, basé sur les éléments disponibles à ce jour, est de 2 708 000 €. On observe une baisse de 214 000 € de BP à BP suite à une meilleure adaptation des dépenses.

Les fluides baissent de 97 000 €. Nous poursuivons la politique d'économie, qui nous avait déjà fait économiser 74 000 € grâce à la réduction de l'éclairage nocturne.

La baisse de l'éclairage nocturne peut donner un sentiment d'insécurité mais les chiffres de la gendarmerie, que nous vous communiquerons, montrent que les atteintes aux biens et aux personnes sont en baisse ; la baisse de l'éclairage n'a donc pas d'incidence.

Les consommations d'électricité et de gaz ont encore baissé de 16%. La diminution globale totale s'élève à 214 000 € correspond à 6,37%.

Dans les dépenses de fonctionnement, le poste 65, représentent 6.99 %.

Pour le Budget primitif, nous avons 817 000 €, et pour le réalisé 2024, 745 000 €. Les subventions aux associations ont été maintenues, avec la subvention d'équilibre au CCAS de 268 900 € et celle à la Caisse des écoles de 132 165 €. Nous avons sanctuarisé ces dépenses pour nos concitoyens les plus démunis et pour les écoles.

Concernant les cotisations des partenaires (SIVAAD, l'ancien SYMIELEC, devenu Territoires et Énergie), les indemnités, cotisations et formations des élus s'élèvent à 117 110 €.

Les autres charges de gestion courante sont essentiellement dues aux services de stockage en ligne, « les nuages » ou « cloud », et aux abonnements Informatiques.

Pour le compte 014, j'ai pu lire « *chouette, les pénalités SRU ont diminuées à 269 000 €* ». Malheureusement non, j'aurai bien voulu, mais le montant réel est de 424 000 €. Nous avons déjà versé 150 000 € en plus des pénalités les années précédentes, cette somme nous est reversée 2 ans plus tard. Ce n'est pas de l'argent récupéré sur les pénalités ou

sur-pénalités, mais un montant que nous avons donné en plus. Il correspond à 145 000 €, versés sur 4 ans pour les 2 immeubles « 100 % sociaux » initiés par la précédente mandature, à CAP IMMO et CECHINI s'appelant les « Hirondelles » et les « Mésanges ». Je les remercie d'avoir eu l'initiative de réaliser du 100% social dans « les dents creuses ». Ils nous ont donné l'exemple et allons poursuivre autant que possible.

Concernant le fond de péréquation intercommunale, nous ne l'avons pas encore reçu. Il devrait s'élever à environ 190 000 €.

Quant au reversement de la taxe de séjour, nous rétrocédons une part au département, et il existe une surtaxe pour la ligne nouvelle perçue pour la région. J'ai de plus en plus de doutes sur sa réalisation, c'est tant mieux car lorsque l'on évoque 40 milliards d'euros pour percer le tunnel de Saint-Anne à Toulon, lire dans la presse qu'il faut réaliser 40 milliards d'économies l'année prochaine, en soulignant la nécessité de travailler sur notre indépendance numérique, stratégique et militaire, cela soulève des questions. En attendant, ces 0.34 % sont reversés à la région. Il s'agit d'une surtaxe demandée aux touristes. Ce n'est pas un montant qui grève notre budget. Toujours dans les dépenses de fonctionnement, il y a les charges financières.

Il y a une erreur dans la note de synthèse concernant 2024. Pourquoi une erreur ? Parce qu'à partir du milieu de l'année, nous avons contracté un emprunt de 1 000 000 €, ce qui a engendré des intérêts à verser en 2024, mais ces derniers ont été omis dans la note de synthèse. Cependant, vous avez ici le bon chiffre : 118 987 €. Les charges financières ont augmenté de 8 262 €.

Nous arrivons à des charges de 136 625 €, loin des charges de 2019, la dernière année de la mandature précédente.

Vous avez ensuite le camembert qui vous montre la répartition.

Je voudrais attirer votre attention sur les charges de personnel. Vous pourrez voir dans la maquette M57 qu'elles représentent un peu plus de 58 %. Ça, c'est la masse brute. La masse nette, après déduction des atténuations, se situe autour de 55 %, ce qui représente le chiffre réel des dépenses de personnel. Cela reprend ce que j'ai déjà mentionné dans les dépenses.

Avant de passer aux recettes, avez-vous des questions sur les dépenses, ou préférez-vous poser vos questions à la fin, de manière globale ?

À la fin, d'accord.

Recettes de Fonctionnement

Nous avons vu les dépenses, il faut maintenant qu'il y ait des recettes en face.

Concernant les recettes de fonctionnement, les impôts et taxes maintiennent les taux de la fiscalité locale. L'évolution des bases votées par le Parlement, qui correspond, depuis plusieurs années, à l'indice des prix « hors tabac ».

La majoration de la taxe d'habitation des résidents secondaires, qui passe de 20 % à 60 %, a été votée le 27 juin 2024 et est applicable uniquement à partir de cette année ; le maintien de l'attribution de compensation de la Communauté d'Agglomération Sud-Sainte-Baume; un ajustement a également été effectué à la réalité budgétaire pour les autres taxes (les droits de mutation sont erratiques et dépendent du marché immobilier) et la taxe sur l'électricité, les pylônes, etc. mais nous y reviendrons plus en détail un peu plus loin. Voilà pour les recettes de fonctionnement. Évidemment, il y a une augmentation conséquente, car la surtaxe sur les résidences secondaires n'a pas été prélevée en 2024. Ensuite, pour les recettes de fonctionnement, les autres taxes locales, comme les pylônes électriques et les droits de mutation, nous avons été prudents.

En 2024, nous avons réalisé 717 000 €, une année qui n'était pas faste. Pour 2025, la projection est de 770 000 €.

Parmi ces recettes, on retrouve la taxe locale sur la publicité extérieure, la taxe de séjour, le droit de place et la taxe sur la consommation finale d'électricité en baisse, en raison de la prudence observée dans la consommation électrique.

Les dotations de l'État augmentent, mais pas en fonction de l'inflation.

La DGF est de 815 000 € contre 805 000 € l'an dernier.

La péréquation atteint 273 000 € contre 264 000 € en 2024.

Les allocations compensatrices concernent les contribuables ayant de très faibles revenus ou en situation de handicap, l'État compense. J'avais fait le calcul, l'an dernier et il compensait de 4,51 € pour 100 €, ce qui montre que la compensation est faible.

La Participation de la CAF à nos ateliers « Petits baigneurs », « Ados Bougez-vous », etc. La TVA est récupérée sur le fonctionnement ainsi que les autres dotations. Ces autres dotations incluent le poste de chargé de mission « *Petites Villes de demain* », subventionné à 80 %. En revanche, pour « *Maison France Services* », nous percevons 35 000 €, alors que nous mettons à disposition pratiquement 2 postes, 2 fois 27 heures. Nous sommes loin du compte.

Même constat pour les titres sécurisés : c'est un service rendu à la population, assuré par un poste à temps complet, pour lequel nous recevons seulement 19 000 €. Ici encore, nous sommes loin du compte.

Nous bénéficions de subventions pour la médiathèque, versées par la Direction de la Culture et du Département.

Les autres recettes : restauration scolaire, jeunesse, culture, participations aux animations, notamment les séances de théâtre. Elles sont en baisse, car nous avons souhaité nous caler au réalisé.

Le remboursement sur rémunération de personnel (atténuations de charges), nous avons pris la moyenne des 3 dernières années. Le réalisé n'avait pas beaucoup de sens, alors nous avons préféré nous appuyer sur cette moyenne.

Les autres produits de gestion courante correspondent aux loyers des immeubles et aux redevances des antennes.

Sur les recettes, nous pouvons donner le détail mais il n'y a pas grand intérêt. Vous avez la ventilation sous les yeux. Effectivement, les contributions directes constituent la principale source de ressources. Cela veut dire que lorsque la valeur locative augmente de 1,7 %, à l'exception de cette année où nous serons plus à l'aise grâce au décalage du taux sur les résidences secondaires, nous constatons que 74 % de nos ressources proviennent des contributions directes. Si les valeurs locatives n'augmentent que de 1,7 % et que l'inflation est annoncée à au moins 2,2 %, nous comprenons que nos ressources ne suivent pas l'inflation. Ces 2,2 % étaient avant même les annonces du président d'un certain pays.

L'équilibre de la section de fonctionnement : dans les dépenses, nous avons l'amortissement, qui sera ajusté en cours d'année. Avec la maquette M57, les amortissements doivent désormais être comptabilisés au jour de l'achat, contrairement à l'ancienne méthode du M14 où cela se faisait en fin d'année.

Le virement entre section n'est pas encore évalué en l'absence du compte administratif. L'an dernier, il s'élevait à 900 000 €.

Côté recettes de fonctionnement, on intègre les 64 000 € liés à l'amortissement des subventions d'investissement.

Pour le fonctionnement, c'est terminé.

Section d'Investissement

Nous passons à la section d'investissement. Montant total : 6 171 000 €.

Les dépenses et les recettes sont présentées à périmètre constant. Le virement de la section de fonctionnement n'a pas été intégré, ni le résultat de 2024. L'objectif est de permettre une comparaison plus lisible.

À titre de comparaison : les réalisations 2024 s'élèvent à 2 928 000 € en dépenses d'investissement et à 3 203 000 € en recettes.

Les dépenses d'investissements par opération, que nous détaillerons ensuite, atteignent 4 406 000 €.

Les dépenses d'équipement hors opération s'élèvent à 1 208 000 €.

La présentation est un peu différente de celle de l'an dernier. Ces dépenses sont désormais détaillées par service et par objet, afin de renforcer l'autonomie des chefs de service ainsi que des élus en responsabilité de ces services.

MISTRAL

Concernant les opérations, la principale « *rendons l'espace Mistral aux Beaussétans* » reste la rénovation de Mistral, pour un montant de 3 119 000 €. Cela représente 71 % des opérations

L'an dernier, une enveloppe importante avait été prévue pour ces travaux, mais les factures ont pris du retard et n'ont pas été réceptionnées à temps.

Lorsque nous aborderons l'AP/CP, nous verrons qu'il n'y a, pour le moment, aucune augmentation des dépenses prévues. Il s'agit d'un transfert des factures initialement prévues en 2024 vers l'année 2025.

Hôtel de Ville – Réhabilitation

Nous avons eu une mauvaise surprise. En août, il a fallu annuler le marché de maîtrise d'œuvre pour « motif d'intérêt général ». Les propositions faites par le maître d'œuvre dépassaient largement les budgets prévus et, proposaient des solutions architecturales non conformes à notre PLU.

Nous relançons le marché de maîtrise d'œuvre. Les travaux ne sont pas abandonnés, mais le périmètre du projet sera modifié.

Le rez-de-chaussée sera rendu accessible, mais l'étage ne sera pas concerné.

Pour les Conseils Municipaux et les Mariages (à la demande), nous utiliserons des locaux accessibles (au rez-de-chaussée ou desservis par ascenseur).

Rénovation du Patrimoine Routier

Durant cette mandature, nous nous sommes concentrés sur le patrimoine intra-muros et avons décidé de lancer une étude sur nos 98 km de routes pour lancer un plan de rénovation sur 5 ans. Le plan n'est pas encore finalisé, mais 1 secteur particulièrement dégradé a déjà été identifié et fera partie des priorités. Il s'agit de la route de Cambeiron en direction du Beusset-Vieux. Les bords sont affaiblis et le milieu est fissuré. Cela deviendra notre priorité.

Stationnement – Aménagement des Parkings

Concernant le stationnement, après l'ajout de places sur le parking des « Spahis » et l'ouverture du parking des « Vendanges », que nous allons agrandir cette année, nous aménageons actuellement le parking situé à l'est du stade. Cette opération a pris du retard car, à la demande des riverains, nous avons édifié un mur pour les séparer du parking. Le coût total de l'opération s'élèvera à 413 000 €, dont 68 000 € restent à budgéter en 2024. De plus, nous avons obtenu une subvention de 130 000 € du département dont nous parlerons tout à l'heure.

Panneaux photovoltaïques

Nous avons décidé d'installer des panneaux solaires sur le toit du centre technique, pour une puissance de 185 MWh. Il a été nécessaire de renforcer la structure avant de poser les panneaux.

Le coût total de l'opération sera de 297 000 €, dont 70 000 € avaient déjà été prévus pour 2024.

Protection Incendie du Territoire

La protection incendie du territoire est l'une de nos préoccupations. Il y a 2 ans, nous avons installé une salle de gestion de crise totalement autonome, en électricité et en télécommunication. Ainsi, même en cas de drame XXL, ceux qui organisent les secours peuvent se retrouver dans un environnement calme, avec tous les moyens de communication et les documents nécessaires pour organiser les secours.

Nous poursuivons également l'implantation des poteaux incendie. Cette année, nous allons finaliser l'implantation des poteaux sur la totalité du réseau d'eau potable là où la pression et le débit le permettent. Nous débutons aussi l'installation sur le réseau du Canal de Provence, ce qui nous a permis de « lever un lièvre ».

Soutenue par la sénatrice Mme Dumont, le président du Conseil Départemental et le président de l'Agglo, nous avons découvert, dans le Var, quelque chose que personne n'avait

remarqué jusqu'à présent. Grâce à un service comptable très pointilleux, nous avons constaté que nous étions facturés 1 100 € par an pour l'entretien d'un poteau, alors que le coût réel de la mesure d'un poteau se situe entre 30 et 50 € tous les 3 ans. Nous avons donc alerté les parlementaires, le Département et l'Agglo sur ce sujet. Mon objectif est de diviser ce coût par 10.

Sécurisation des Entrées du Beausset

Il reste 29 700 € à régler pour le rond-point à l'entrée du Beausset.

Merci au Département qui a finalement réussi à mettre ce chantier en œuvre.

Le coût total de l'opération est d'environ 633 000 €, dont la part de la commune s'élève à 185 000 €. Une part est également prise en charge par l'Agglomération, selon une répartition : le département finance le tapis roulant, la commune prend en charge les trottoirs et l'éclairage, et l'Agglomération finance les points d'arrêt volontaires et les arrêts de bus.

Rénovation de l'Église

Nous avons eu la mauvaise surprise de voir un pan de plafond, d'un peu plus de 1m², s'effondrer dans une chapelle. Cela dit, nous n'avons pas attendu cet incident pour agir.

Nous avons déjà constaté que, malgré les travaux utiles réalisés jusque-là, cette église de 170 ans n'avait jamais été drainée. Les eaux de ruissellement s'accumulaient contre les murs. Nous avons procédé à un drainage, rejointé les murs, mais cela est insuffisant.

Nous lançons donc une étude complète, portant sur la mise en sécurité, l'amélioration et l'embellissement de l'édifice. Nous prendrons le temps qu'il faudra, mais nous allons entièrement reprendre cette église, même si nous devons commencer, comme on le subodore, par un désamiantage.

Pour cette première étape, il s'agit uniquement de financer l'étude. Nous avons adhéré à la Fondation du Patrimoine, ce qui permettra de recevoir des dons. Les particuliers bénéficieront d'une réduction d'impôt de 66 % sur le montant de leur don, et les entreprises de 60 %. J'en profite donc pour lancer un appel à la générosité de chacun.

La Voie Verte

L'Agglomération a voté son plan de mobilité ainsi que son plan de pistes cyclables. Les 2 priorités de l'Agglo en matière de pistes cyclables concernent le Beausset.

Pour 2025 et 2026, des études sont prévues pour 2 axes : une piste cyclable entre Évenos et le collège du Beausset et une autre entre le Beausset vers Bandoi.

Conscients de cet enjeu, nous avons décidé de prendre les devants. Nous souhaitons raccorder ces 2 futures pistes par une piste cyclable intra-muros, qui relierait le collège du Beausset au rond-point des Lecques ou bien au passage protégé situé à la sortie du Beausset.

76 000 € est prévue pour financer les études. Une aide de la Région, via le dispositif « *Nos territoires d'abord* », a déjà été obtenue. Nous demandons également une aide à l'ADEME (Agence de l'Environnement et de la Maîtrise de l'Énergie).

Des aides de l'ADEME et de la Région sont prévues, à la fois pour la réalisation de la piste et pour ce qui l'accompagne. Non pas, pour des accessoires, mais pour des éléments indispensables à mettre en place. Notamment des abris sécurisés pour les vélos, qui permettront de rejoindre les arrêts de bus, par exemple.

Il y a un accompagnement à prévoir. Il ne s'agit pas uniquement de créer une piste cyclable. Évidemment, il ne s'agit pas de tracer un simple trait vert par terre. Avec la circulation des camions dans ce secteur, il faut que nous ayons une piste sécurisée.

Je reviendrai sur la question de la circulation des camions, car il y a des frémissements. Nous en reparlerons à ce moment-là.

Aire Sport et Loisirs

Le terrain Saint-François, que nous avons acquis pour accueillir de grandes manifestations et permettre l'installation des gens du voyage, ne répond malheureusement pas aux attentes. En effet, ces derniers n'ont pas respecté l'environnement. J'ai donc écrit au préfet pour demander la suppression de cette possibilité d'installation sur cette aire.

Nous allons maintenant transformer cet espace en « aire de sport et de loisirs », avec la création d'un pumptrack, une promesse.

Des aménagements supplémentaires seront réalisés, mais ils devront être définis après une étude, notamment en tenant compte de la législation sur l'eau. En effet, ce terrain est situé en bordure de la Reppe, et il y a une zone humide à protéger. Nous devons donc réaliser une étude préalable.

Budgets participatifs

Les Budgets participatifs qui rencontrent de plus en plus de succès, étaient de 40 000 €, passent à 50 000 €.

Rénovation Énergétique des Écoles

Nous allons terminer cette année l'opération de rénovation énergétique de nos écoles. Cette année, il ne nous reste plus qu'à remplacer les fenêtres des 2 écoles maternelles, pour un montant de 310 000 €.

Une fois cette étape achevée, nous aurons complété l'AP/CP pour un total de 1 400 000 € investis dans la rénovation énergétique de 3 écoles.

L'école primaire Malraux avait été laissée de côté, avec un minimum de travaux de rénovations, principalement au niveau des huisseries. Il pourrait être nécessaire de réfléchir à une nouvelle intervention pour cette école.

Voilà ce que l'on pouvait dire sur nos dépenses d'investissement par opération.

Dépenses d'Investissement par Service

Les acquisitions foncières sont importantes cette année avec 2 acquisitions majeures.

Nous avons préempté le terrain Transdev à Maran. C'était une urgence car une SCI était prête à l'acheter, notamment pour le louer à la SAS NICOLLIN qui voulait l'utiliser pour nettoyer ses bennes à ordures. Nous estimions que l'entrée du Beausset méritait mieux. De plus, cet emplacement était réservé pour un parking de covoiturage.

Ensuite, nous rachetons au département le terrain du City Park pour 30 000 €.

En ce qui concerne la DST (la Direction des Services Techniques), il n'y a pas de surprise, ils ont investi 441 000 €. Nous pourrions revenir dans le détail plus tard.

Les dépenses d'investissement nécessitent un emprunt dont nous parlerons tout à l'heure.

État de la Dette

Les charges financières de 2024 ont été rectifiées à 118 987 €. Nous avons une charge de la dette, avec un remboursement en capital de 421 000 €, inférieur à celui de 2019.

Même chose pour la charge de la dette.

Lorsque nous passerons au Compte Administratif, nous constaterons que la durée de désendettement sera d'environ 4 ans, voire moins. L'alerte des banques étant à 12 ans, nous sommes dans une situation saine.

Autres Dépenses d'Investissement

Nous reverserons 50 000 € à la Communauté d'Agglomération Sud-Sainte-Baume, correspondant à 30% de la taxe d'aménagement perçue. Cela reste une prévision. Pourquoi ce reversement ? La CASSB prend en charge le pluvial, l'assainissement et la distribution de l'eau potable.

Nous avons également une participation prévue de 10 000 €. Enfin, des recettes sont attendues pour ces investissements.

Subventions

Je ne commence pas par l'emprunt, vous allez comprendre pourquoi !

Les subventions s'élèvent à 2 180 000 €.

Je tiens à saluer ici le travail remarquable des services. Ils ont décroché, pour Mistral, une subvention européenne de 810 000 €. Un résultat exceptionnel pour une commune de notre taille.

Dotations et recettes d'investissement

Les dotations fonds divers comprennent notamment la TVA, peu élevée cette année puisque les dépenses prévues en 2024 ont été reportées à 2025. En revanche, un fonds TVA conséquent est attendu en 2026.

Produits de cession : 0 %.

Opérations patrimoniales : 0 %.

Les opérations d'ordre entre sections vont augmenter, en particulier les amortissements connus à ce jour, comme déjà expliqué.

L'emprunt inscrit à hauteur de 3 000 000 €.

Alors pas de panique, pas d'affolement : Ces 3 000 000 € ne seront pas empruntés dans leur totalité, car le virement de la section de fonctionnement vers l'investissement n'a pas encore été réalisé. Il interviendra après le vote du Compte Administratif, puis sera pris en compte lors du Budget supplémentaire.

L'estimation actuelle porte sur un emprunt de 2 000 000 € maximum. À mettre en parallèle avec l'année dernière : Nous avons prévu d'emprunter 1 950 000 €, mais seul 1 000 000 € a été emprunté sur les 1 950 000 € inscrits. Les 950 000 € restants restent nécessaires pour financer Mistral.

En résumé, les 3 000 000 € affichés devraient se limiter à un emprunt réel de 2 000 000 €, voire seulement 1 000 000 € à long terme.

Recettes d'investissement

Réhabilitation de Mistral : 1 900 000 €.

Subvention du département pour le parking : 130 000 €.

Le city-stade : 20 000 €.

Amendes de police : en nette baisse cette année. Cela peut s'expliquer par l'action de la police municipale, mais surtout par le fait que la commune dépasse les 10 000 habitants. Elle ne bénéficie donc plus de la péréquation départementale sur les amendes, contrairement à des communes comme Saint-Tropez.

Concernant la TVA : étant donné que nous avons peu dépensé en 2024, le fonds de compensation est logiquement plus faible. La loi de finances, qui devait le réduire, ne l'a finalement pas fait. Pour l'instant, le taux reste donc à 16,04 % du TTC.

En ce qui concerne la taxe d'aménagement, nous l'avons estimée à 80 000 €, ajustés sur le réalisé 2024. Il faut rappeler que 30 % de cette somme doit être reversée, ce qui n'a pas encore été fait à ce stade.

On observe également une baisse globale des recettes, car nous n'avons pas encore intégré l'excédent de fonctionnement, qui dépassait 2 000 000 € l'an dernier. Cela sera plus clair au moment du budget supplémentaire.

Enfin, sur la partie emprunt : j'ai évoqué les 3 000 000 € inscrits pour équilibrer le budget, mais que nous n'empruntera pas en totalité. On estime aujourd'hui un recours à l'emprunt d'environ 2 000 000 €, à mettre en parallèle avec 1 000 000 € non emprunté l'an dernier.

Équilibre du Budget d'Investissement

Nous arrivons à l'équilibre entre les dépenses et les recettes d'investissement.

La preuve de notre sérieux budgétaire : nos recettes propres, qui s'élèvent à 981 000 €, couvrent largement les dépenses obligatoires. C'est bien la clé du budget.

Ces dépenses obligatoires comprennent l'emprunt, l'amortissement des subventions, ainsi que la taxe d'aménagement reversée à l'Agglomération. Elles ne représentent que 54 % de nos recettes propres, un signe clair de bonne santé financière.

Avant de répondre à vos questions, je tiens à remercier notre directrice financière et son service pour le travail accompli, dans un calendrier particulièrement serré.

Je vous écoute ».

Michèle SALLES : « Alors, des questions à proprement parler, je n'en ai pas, pour la bonne raison que j'ai eu une commission des finances pour moi toute seule, donc j'ai pu poser à loisir toutes les questions que je voulais. Par contre, je voudrais revenir sur un

certain nombre de points. Notamment, je te remercie d'avoir pris le soin de donner quelques chiffres réels. C'était indispensable à mes yeux, et je regrette qu'on ne les ait pas eus, dès la note synthétique, tout simplement parce que cela permet de mieux analyser. En fait, comme ça, à chaud, c'est très compliqué à la volée de noter des chiffres réels et de pouvoir en tirer quelque chose ! »

Monsieur le Maire : « Vous les aurez au prochain budget. »

Michèle SALLES : C'est gentil. En fait, la comparaison de budget à budget, elle est réglementaire, mais elle est, à mon sens, peu significative.

À partir de ce budget, moi j'aurais un certain nombre de remarques à faire. La hausse de l'année dernière des taux et des bases de taxes foncières a atteint à peu près 12 %, et il y avait déjà eu une hausse importante en 2023. Il me semble que cela aurait dû permettre d'améliorer de manière significative l'autofinancement de la commune.

Vous savez que c'est mon dada, l'autofinancement, puisque ces hausses successives permettent un flux de recettes supplémentaires d'environ 1 000 000 € chaque année.

Pourtant, à travers ce Budget Primitif, qu'est-ce qu'on constate ? On constate que les dépenses de fonctionnement augmentent. Alors, comme je n'ai pas exactement le réel, je ne peux pas dire exactement... En tout cas, par rapport au budget d'avant, elles augmentent légèrement. Par rapport au réel, je n'en sais rien. Apparemment, +10 %.

Au final, la commune dégage toujours moins de résultats de fonctionnement, sur le Budget Primitif, je m'entends.

Qu'est-ce que ça a comme conséquence ? Ça a comme conséquence que notre épargne nette annuelle, une fois le remboursement en capital des emprunts déduit, atteindra, à travers ce Budget Primitif, environ 200 000 €.

C'est très bas. Pourquoi ? Parce que le programme d'investissement, il est vaste, lourd, ambitieux pour votre équipe, et que l'ensemble de ce programme d'investissement nécessite une part significative et continue d'autofinancement communal.

Alors, heureusement, il y a eu plein de subventions, tant mieux, par l'Europe, l'État, le Département... j'en oublie peut-être ».

Monsieur le Maire : « La région ».

Michèle SALLES : « La région, le Département beaucoup, l'Europe... ».

Monsieur le Maire : « Non c'est la région ».

Michèle SALLES : « La Région. Pour faire face à tous ces investissements qui sont coûteux. Aussi, la dette communale, même si on ne compte que 2 000 000 € cette année, devrait passer à environ 6 600 000 € fin 2025. Je rappelle que l'un des engagements de campagne, c'était de rester sur le même volume de dette que celui qu'on avait trouvé en arrivant. On est en gros à 2 000 000 € de plus.

Alors, après tout, pourquoi pas. Le problème, c'est que sur ce Budget Primitif, notre capacité de désendettement est à 11 années. Ce qui est considéré, en finances publiques, comme un seuil critique. J'entends bien qu'il y aura un Budget Supplémentaire, etc. Mais on aurait souhaité que, déjà sur le Budget Primitif, nous ne soyons pas à ce seuil critique. Alors certes, la charge annuelle de la dette est restée contenue à moins de 600 000 €. Mais comment ? En souscrivant des emprunts à 25 ans. Ce qui masque la vraie problématique de ce gonflement de la masse de dette, en rapport, je le précise, avec nos faibles résultats annuels. Tout est relatif, tout est proportionnel.

Heureusement pour notre commune, les subventions pour Mistral et d'autres dossiers ont afflué et ont permis, pour le moment, d'éviter une impasse financière. Je ne le cache pas, il faut quand même se poser la question pour l'avenir. Non seulement pour pouvoir financer d'autres opérations d'équipement, qui ne manqueront pas d'arriver, d'être proposées, notamment lors des prochaines élections municipales. Ce que je souhaite, que nos résultats de fonctionnement se redressent fortement. Parce qu'en plus, le nouvel ensemble Mistral,

si j'ai bien compris, entrera en fonctionnement en mars ou avril 2026 ce qui entraînera des dépenses de fonctionnement supplémentaires.

Question : face à ces dépenses supplémentaires, qu'avons-nous prévues ? Parce qu'il ne faudrait pas que ça entraîne simplement une charge fiscale accrue sur les Beaussétans. C'est tout ce que j'avais à dire là-dessus. C'est vrai qu'on attend d'avoir le Compte Administratif pour voir précisément, ainsi que le Budget Supplémentaire, pour avoir une vue d'ensemble. Merci ».

Monsieur le Maire : « D'autres questions ? J'ai noté, je vais te répondre. »

Laurence BOUSAHLA : « Oui, alors contrairement à Mme SALLES, je n'ai pas pu assister à la commission des finances, je n'étais pas sur la commune. J'ai eu du mal à étudier aussi le budget, je n'ai pas pu avoir les pièces nécessaires à ce travail. Nous avons peu d'éléments dans le ROB auparavant. Pour moi, la méthode du Budget Primitif est faite sans la reprise des résultats de 2024. Il y aura obligatoirement un Budget Supplémentaire à prévoir. Ce sera un budget en 2 temps. On ne voit pas noté où est l'excédent de l'année dernière. Il y aura bien un investissement, principalement pour l'espace Mistral et vous serez obligé de faire un emprunt de 3 000 000 € en 2025.

Depuis votre élection, malgré de belles promesses, le Budget de fonctionnement n'a cessé d'augmenter toutes ces dernières années. Cette année, vous annoncez une baisse, mais simplement parce qu'il n'y a aucun virement à la section d'investissement. Nous pourrions constater la réalité plus tard, comme l'a dit Mme SALLES.

1^{ère} question : la reprise des résultats de 2024. Le Budget Supplémentaire sera-t-il voté avant juin ou en cours d'année ?

Pour le fonctionnement de 2025, la revalorisation de 1,7 % des bases locatives, ainsi que la majoration de 60 % sur les taxes d'habitation des résidences secondaires, qui étaient à 20 % avant, vous permettent de dégager des recettes supplémentaires au niveau de la fiscalité ?

On constate que les prestations communales restent stables, mais n'oublions pas toutes les hausses de ces dernières années : cantines, clubs, écoles de natation, occupations de domaines publics, etc.

Vous avez quelques augmentations au niveau des dotations de l'État, auxquelles s'ajoutent les subventions que vous avez annoncées qui varient entre 20 et 80 %, ce qui vous laisse une sacrée marge de manœuvre. J'ai pu voir que vous avez été notifié de 1 900 000 €, mais vous étiez à 2 380 000 € de demandes. En 2024, vous avez discrètement emprunté 1 100 000 €. Rappelons qu'en modifiant le règlement intérieur du conseil, vous pouvez maintenant faire des emprunts sans consulter les élus du Conseil Municipal. Pour 2025, vous prévoyez d'en emprunter 3 000 000 €. Espérons que ça suffira.

Côté dépenses, vous prévoyez une stabilisation des charges à caractère général, en vous vantant d'avoir fait baisser la facture d'électricité grâce à la réduction des éclairages de nuit. Vivre dans le noir, en insécurité, ce n'est pas ce que veulent les Beaussétans. Il existe sûrement d'autres moyens, comme les détecteurs de présence, le solaire, ou autre chose. Les charges de personnel augmenteront de presque 5 %, au lieu de baisser, alors que la population se plaint que les services rendus diminuent. Vous qui avez tant critiqué les dépenses dues à un poste de directeur de cabinet de la mandature précédente, vous avez d'abord embauché un collaborateur de cabinet junior, que vous avez ensuite recruté dans un autre poste au sein de la municipalité, pour embaucher ensuite un nouveau collaborateur de cabinet, 2 fois plus de dépenses.

Au niveau des agents, on comptabilise plus de 30 départs en 5 ans. On m'a même dit 38 récemment. On a l'impression que le personnel fuit la commune, c'est du jamais vu. Et malgré ces nombreux départs, vous comptez 4,56 % de plus, en dépenses de personnel. Pourquoi ? S'agit-il de nouveaux titulaires ou autres ?

Ensuite, tout à fait autre chose : concernant la DSP du centre de loisirs, nous aimerions des explications car il n'y a plus de détail ni sur la fréquentation, ni sur ce que payent les parents. Nous n'avons pas de détail non plus en ce qui concerne la restauration scolaire. Il y a une perte de 60 000 € en recettes. On aimerait savoir pourquoi ?

Sur le M57, au niveau de la subvention de la caisse des écoles du budget précédent, il y a marqué 0. Qu'en était-il réellement ? »

Monsieur le Maire : « Pardon, pouvez-vous répéter ? »

Laurence BOUSAHLA : « Sur les documents reçus concernant le M57, au niveau de la caisse des écoles, il y a marqué 0 € pour le budget précédent. Je pense que c'est une erreur de frappe ! »

Monsieur le Maire : « Sur la maquette ? »

Laurence BOUSAHLA : « Oui, sur la maquette, pour le budget précédent, il est indiqué 0. Cette année, une somme apparaît bien, 132 165 €, si ma mémoire est bonne. Donc, sur la ligne pour mémoire du budget précédent, il y a marqué 0. Si nous pouvions avoir la somme exacte pour vérifier s'il y a une différence, ce serait bien.

Ensuite, j'ai observé qu'au poste 6233, pour la foire et exposition, nous sommes passés de 2 600 € à 113 340 €. Alors, pourquoi une telle hausse ?

Quant aux investissements : encore et toujours Mistral qui, malgré les subventions obtenues, reste un gouffre financier pour les Beaussétans. Vous aviez prévu, en 2024, un emprunt de 1 900 000 €, soit plus du triple de celui de 2023. Finalement, vu le retard des travaux, vous n'avez emprunté que 1 000 000 €, mais le deuxième se reporte sur 2025, et s'ajoute aux 2 autres prévus, soit un emprunt probable de 3 000 000 €. Tout ça, seulement pour la partie récente, et si toutes les subventions sont obtenues.

Côté études, vous ne rechignez pas sur les dépenses. Vous ne faites que ça depuis votre élection, ce qui vous permet de repousser encore et toujours les travaux : ceux de l'accessibilité de la mairie, de l'église, du bâtiment Marius-Marie, de la place de Gaulle, etc. D'ailleurs, pourrait-on avoir le coût total de ces études sur les 5 années passées ? Il faut en faire, mais là, ça commence à faire beaucoup.

En section d'investissement, il est noté au compte 2113 page 25, le terrain aménagé, autre que voirie, la somme de 287 000 €. À quoi correspond-elle ? »

Monsieur le Maire : « Vous n'avez pas écouté ? »

Laurence BOUSAHLA : « Si, justement, j'avais préparé avant votre discours. Sachant que le terrain, chemin de la Croix-de-Barry était en vente à 750 000 €, quel sera réellement le coût pour la commune si elle l'achète ? Là, vous n'avez mis que 297 000 € ».

Monsieur le Maire : « Nous sommes de bons négociateurs ! »

Laurence BOUSAHLA : « Pour conclure, il en ressort que le budget proposé ici est flou, non sincère ; il manque pas mal d'éléments. Voilà, c'est fini ».

Monsieur le Maire : « Je vais essayer de ne rien oublier.

Michèle, tu as parlé des hausses de la taxe foncière, et fait un amalgame entre la hausse de la valeur locative et celle des taux que nous avons décidés. Or, la hausse de la valeur locative, tu le sais parfaitement, ne permet pas de suivre l'inflation, pour une raison très simple : les impôts et taxes représentent environ 74 % de nos revenus, et la hausse des valeurs locatives ne touche que cette par-là. Le reste, lui, stagne.

Tant que l'inflation restait faible, comme en 2019, 2020, avec 1,5 point, la perte de pouvoir d'achat était supportable. On compensait par des économies. Mais depuis 2019, l'inflation a atteint 16 %. On perd du pouvoir d'achat à chaque fois. On peut le nier, mais c'est comme ça.

Le seul moment où nous avons pu en récupérer, c'est lorsque le taux de la taxe foncière a été relevé de 3 points, soit une hausse d'environ 7 %. Voilà pour la 1^{ère} remarque.

Tu as évoqué le volume de la dette. Depuis le début, tu dis qu'il faut la faire baisser ou la stabiliser. Nous n'avons jamais été d'accord. J'ai dit qu'il fallait maîtriser la dette, la stabiliser n'a pas de sens vu l'état du patrimoine et des besoins que nous avons.

Maîtriser la dette signifie dégager de l'autofinancement, faire en sorte que les remboursements d'emprunt restent supportables. Nous sommes encore loin des remboursements de la dernière année de la mandature de 2019, même en euros constants. si l'on regarde l'INSEE, 1 € de 2019 c'est aujourd'hui 16 % d'inflation.

Calculer maintenant la durée de désendettement, c'est spectaculaire. Tu peux même te faire applaudir pour cela, mais en réalité, ça ne veut strictement rien dire.

Je propose de refaire le calcul au moment de la présentation du Budget Supplémentaire. Actuellement, on est un peu en dessous de 4 ans. Évidemment, s'il n'y a pas le résultat, pas les virements etc, ça peut monter à 11, 12, voire 13 ans. Mais cela ne reflète en rien l'état réel de notre dette.

Tu me parles d'un emprunt sur 25 ans. C'est normal. Pourquoi faire un emprunt sur cette durée. Ce n'est pas pour acheter une voiture, mais pour rénover des bâtiments pour que nos enfants et petits-enfants en profitent.

Prenons l'exemple de Mistral : le bâtiment était dans un tel état qu'on se demandait s'il ne fallait pas le raser.

L'église ? veille de 170 ans, n'avait jamais été drainée.

Est-il normal de ne pas emprunter à long terme, et doubler ou triples les impôts pour que nos enfants et nos petits-enfants profitent d'un village entièrement rénové sans déboursier 1 € ?

Il est normal d'emprunter sur le long terme, en fonction de la durée d'amortissement.

Madame Bousahla, vous avez parlé des 1,7 % d'augmentation de la valeur locative. Bravo : ces 1,7 %, vous devez les multiplier par 74 %, qui est la part des recettes. L'inflation est en effet 2 fois plus élevée, cette hausse de 1,7 %, n'a rien de miraculeux. Si vous savez faire une multiplication, vous verrez que cela nous évite de couler complètement.

Concernant les subventions : vous parlez de 1 900 000 € pour Mistral, alors qu'il est inscrit 2 380 000 € dans notre document. Si vous lisez bien, il s'agit des fonds reçus en 2024 et de ceux attendus pour 2025. Les 1 900 000 € concernent 2025, et la différence correspond aux montants déjà perçus. Rien de secret.

J'ai beau expliquer le principe de l'emprunt, c'est spectaculaire. Vous dites que nous allons faire un emprunt de 3 000 000 €. On vous a dit que nous n'emprunterons pas cette somme, puisqu'il n'y a pas les résultats de l'année. Libre à vous de vous gargariser avec ce chiffre. Pour l'éclairage, nous avons été les premiers dans l'Agglomération à le diminuer. Aujourd'hui, toutes les autres communes nous ont suivis.

Les faits sont têtus : la gendarmerie rapporte une baisse des atteintes aux biens et aux personnes. Qu'il y ait un sentiment d'insécurité, je vous l'accorde et nous devons le respecter, mais ce n'est pas la réalité.

Quant au 012, les salaires. Vous proposez de licencier, de baisser les salaires ? Nous avons fait monter en compétence les agents de la commune. À notre arrivée, l'état des effectifs que vous aviez laissé ne comptait qu'1 cadre A et 1 cadre B, parce que, selon vous, il n'il n'y avait pas besoin de plus. Lorsque des départs à la retraite ont eu lieu, nous avons pris, pour les chefs de service et directeurs de service, des cadres de niveau supérieur. Nous avons encouragé les agents, souvent de catégorie C, mais ayant des responsabilités bien au-delà de cette catégorie, à passer les concours. Ils l'ont fait. Aujourd'hui, nous avons une structure beaucoup plus solide.

Autre exemple : l'IFSE, Indemnité de Fonctions, de Sujétions et d'Expertise. À notre arrivée, en 2020, nous nous sommes aperçus que de nombreux agents ne la percevaient pas. Peut-être parce qu'ils n'avaient ni expertise ni sujétions, ou leur tête ne vous revenait pas. Et nous avons constaté que le mois précédant les élections, vous avez attribué toute une série d'IFSE, pour rattraper le temps perdu.

Ce que nous avons fait : travailler avec les représentants du personnel. Nous avons établi une grille de 10 étages : 4 pour la catégorie C, 4 pour la catégorie B, et 2 pour la catégorie A. À chaque fois, nous avons explicité les responsabilités, les expertises particulières, etc. Après avoir trouvé un accord avec les représentants du personnel, tous les agents bénéficient désormais d'une IFSE. Certains la perçoivent, même s'ils n'ont ni expertise particulière et ne managent pas d'agents. Nous avons fait ce travail.

Autre exemple : Le CIA, la prime pour année exceptionnelle. Qu'avons-nous trouvé ? c'est-à-dire ce que vous faisiez avant : le reliquat des heures supplémentaires non utilisées était transformé en CIA. Peu importe le nombre d'heures supplémentaires, si la personne en avait beaucoup, tant pis. Si elle en avait peu, elle en profitait. Ce n'est pas ça une gestion du personnel. Nous avons sanctuarisé 20 000 € par an pour récompenser les agents qui ont produit un travail exceptionnel. Notamment ceux qui, en 2024, ont été privés de chefs de service partant à la retraite, et pour lesquels nous n'avons pas pu trouver immédiatement des remplaçants. Ces agents se sont débrouillés, ont pris en charge les fonctions de chefs de service, et nous les avons récompensés.

Maintenant, les collaborateurs de cabinet. Nous en avons combien ? 2, non ? Oui ? Non ? Qu'est-ce que vous avez dit ? Nous ne l'avons pas embauché.

Je ne sais pas si vous vous souvenez, d'une dame nommée Alexia Bisson, cheffe de projet « Petite Ville de Demain », rémunérée à 80 % par la Banque des Territoires jusqu'en 2026. Elle est partie, non pas parce qu'on lui faisait des misères. Je vais vous dire pourquoi. Elle était brillante et travaillait sur Mistral et la SAGEM lui a proposé de s'occuper de la rénovation du centre-ville de La Seyne-sur-Mer. Deuxième ville du département. Nous l'avons regrettée. Le collaborateur de cabinet connaissait déjà en grande partie les dossiers. Nous l'avons fait glisser sur ce poste, toujours payé à 80 % par la Banque des Territoires. Et nous l'avons remplacé par un autre collaborateur.

Les clubs : je parlais des clubs loisirs. Vous, vous évoquez la DSP avec l'ODEL. Ce point-là, il sera présenté en temps et en heure. Nous vous transmettrons le rapport de l'ODEL. La restauration scolaire, parlons-en. Il n'y a pas eu de fuite. Vous vous rappelez que vous aviez prédit qu'en appliquant le tarif basé sur le quotient familial, il y aurait une fuite. C'est notre politique et notre conviction : les plus précaires, nous les aidons.

Ils ne sont pas très nombreux, mais ils existent. Pour eux, le repas est à 1,20 €. Pour les plus aisés, selon le quotient familial, il est à 5,50 €.

Ensuite, vous parlez des études. Quand nous sommes arrivés en 2020, j'ai ouvert les tiroirs. Normal. J'ai cherché... mais il n'y avait rien. Aucune étude.

Pour le stade, vous aviez fait un beau panneau pendant la campagne électorale : "Le stade refait". Il n'y avait même pas la recherche d'un assistant à la maîtrise d'ouvrage. Rien.

Pendant 2 ans, nous avons regardé les trains passer. Nous avons ensuite lancé un certain nombre d'études. Grâce au programme « Petite Ville de Demain », PVD et non pas « Petite Ville-Dortoir », ces études ont été financées à 50 %. Maintenant, nous savons où nous allons.

Concernant Marius -Marie, on ne peut pas tout faire en même temps. Mais dès notre arrivée en 2020, contrairement à ce que vous avez fait, de laisser les bâtiments se dégrader, nous avons immédiatement refait le toit de la Marius-Marie en urgence.

Maintenant, il faut aller plus loin. Reprendre l'ensemble du bâtiment. Nous avons des études, des possibilités de financement. Nous ne pouvons pas tout faire en même temps, mais au moins, nous avons sécurisé le bâtiment et protégé le patrimoine.

De même, pour l'Église, nous avons immédiatement protégé les murs du ruissellement. C'est loin d'être suffisant. C'est pour ça que nous nous attaquons à un chantier de plus grande ampleur dans les prochaines années.

J'ai noté au fur et à mesure, et je ne sais pas si j'ai répondu à toutes les questions ni si mes réponses sont satisfaisantes, mais, j'ai répondu à tous les points soulevés ».

Laurence BOUSAHLA : inaudible (micro non utilisé)

Monsieur le Maire : « Franchement, ce genre de questions se traite en commission. Il y a peut-être 200 items dans la maquette M57. Vous me demandez pourquoi tel élément a augmenté, mais peut-être que cela soit dû à une différence d'imputation. Si vous le voulez, nous vous ferons une réponse circonstanciée, mais je ne peux pas analyser les 100 ou 150 items de fonctionnement. J'ai la mémoire des chiffres, mais il y a des limites ».

Laurence BOUSAHLA : inaudible (micro non utilisé)

Monsieur le Maire : « Rassurez-vous : il n'y a jamais eu de caisse des écoles à 0 euro. Nous en aurions entendu parler.

Nous redessinons un peu les choses pour le CCAS et la caisse des écoles, en imputant de manière plus logique certaines dépenses. Par exemple, les cours obligatoires de natation pour les élèves, nous les imputons à la caisse des écoles, avec la subvention correspondante. C'est ainsi une opération blanche.

Est-ce qu'il y a d'autres remarques ? Si non, je vais demander de passer au vote.

Je vous demande d'approuver la section de fonctionnement telle qu'elle a été présentée, avec des dépenses et recettes de 11 683 000 €, ainsi que la section d'investissement avec des dépenses et recettes de 6 171 000 €, les subventions d'équilibre de la caisse des écoles, du CCAS, et les subventions aux associations ».

Votes :

Adopté → 21

Edouard FRIEDLER – Danielle SERRES – Hervé THEBAULT – Sandrine HORNUNG – Marie VIDAL-MICHEL – Marc RAMUS – Ludivine CORTY – Julia NEGRONI – Fabien BAUDINO – Patricia LOMBARDO – Alain LEMOINE – Alexandra LOTHMANN – Raphaël FIORUCCI – Cathy CANDAU – Stéphanie RUSSO – Laurent CAULET représenté par Hervé THEBAULT – Claude BLOIS représentée par Cathy CANDAU – Bruno VADON représenté par LUDIVINE CORTY – Arnaud DOT représenté par Danielle SERRES – Michel BAYARD représenté par Fabien BAUDINO – Clivy RIDE VALADY représentée par Alain LEMOINE

Contre → 7

Richard CAMUS – Michèle SALLES – Gérard PERRIER – Denis WILLAERT – Laurence BOUSAHLA – Claude ALIMI représenté par Michèle SALLES – Philippe MARCO représenté par Laurence BOUSAHLA

Absent non représenté -> 1

Alain MAROT

Monsieur le Maire : « Le Budget Primitif 2025 est adopté.

2. Vote des taux des impôts directs locaux – Rapporteur Monsieur le Maire

Monsieur le Maire : « Les points suivants doivent maintenant être votés séparément, mais cela devrait aller assez vite, puisque les explications ont été données. Le vote N° 2 concerne les taux des impôts directs locaux.

Les 3 taux : Foncier bâti, Foncier non bâti et Taxe d'habitation, varient de 1,70 %, conformément à la décision du Parlement de revaloriser les valeurs locatives ».

Votes :

Adopté → 27

Edouard FRIEDLER – Danielle SERRES – Hervé THEBAULT – Sandrine HORNUNG – Marie VIDAL-MICHEL – Marc RAMUS – Ludivine CORTY – Julia NEGRONI – Fabien BAUDINO – Patricia LOMBARDO – Alain LEMOINE – Alexandra LOTHMANN – Raphaël FIORUCCI – Cathy CANDAU – Stéphanie RUSSO – Richard CAMUS – Michèle SALLES – Gérard PERRIER – Denis WILLAERT – Laurence BOUSAHLA – Laurent CAULET représenté par Hervé THEBAULT – Claude BLOIS représentée par Cathy CANDAU – Bruno VADON représenté par LUDIVINE CORTY – Arnaud DOT représenté par Danielle SERRES – Michel BAYARD représenté par Fabien BAUDINO – Claude ALIMI représenté par Michèle SALLES – Philippe MARCO représenté par Laurence BOUSAHLA

Abstention → 1

Clivy RIDE VALADY représentée par Alain LEMOINE

Absent non représenté -> 1

Alain MAROT

3. Provisions 2025 – Rapporteur Monsieur le Maire

Monsieur le Maire : « La constitution d'une provision comptable. Il s'agit d'une dépense obligatoire. En 2024, une provision avait été constituée à hauteur de 17 000 € sur les comptes 491, dépréciation des comptes de redevables. L'estimation de la provision pour 2025 s'élève à 0 €. Une provision pour risques et charges, d'un montant de 20 000 €, a été comptabilisée sur le compte 6815 pour la couverture de contentieux. Pour information, le montant total des provisions inscrites après ces mouvements au Budget Primitif s'élèvera à 91 800 €. Il faut une décision du Conseil Municipal ».

Votes :

Adopté → 28

Edouard FRIEDLER – Danielle SERRES – Hervé THEBAULT – Sandrine HORNUNG – Marie VIDAL-MICHEL – Marc RAMUS – Ludivine CORTY – Julia NEGRONI – Fabien BAUDINO – Patricia LOMBARDO – Alain LEMOINE – Alexandra LOTHMANN – Raphaël FIORUCCI – Cathy CANDAU – Stéphanie RUSSO – Richard CAMUS – Michèle SALLES – Gérard PERRIER – Denis WILLAERT – Laurence BOUSAHLA – Laurent CAULET représenté par Hervé THEBAULT – Claude BLOIS représentée par Cathy CANDAU – Bruno VADON représenté par LUDIVINE CORTY – Arnaud DOT représenté par Danielle SERRES – Michel BAYARD représenté par Fabien BAUDINO – Claude ALIMY représenté par Michèle SALLES – Philippe MARCO représenté par Laurence BOUSAHLA – Clivy RIDE VALADY représentée par Alain LEMOINE

Absent non représenté -> 1

Alain MAROT

4. Opérations d'investissement – Rapporteur Monsieur le Maire

Monsieur le Maire : « Je ne vais pas revenir sur les opérations d'investissement, elles ont déjà été largement détaillées tout à l'heure. Telles qu'elles sont présentées dans le tableau, de nouvelles remarques ? »

Votes :

Adopté → 21

Edouard FRIEDLER – Danielle SERRES – Hervé THEBAULT – Sandrine HORNUNG – Marie VIDAL-MICHEL – Marc RAMUS – Ludivine CORTY – Julia NEGRONI – Fabien BAUDINO – Patricia LOMBARDO – Alain LEMOINE – Alexandra LOTHMANN – Raphaël FIORUCCI – Cathy CANDAU – Stéphanie RUSSO – Laurent CAULET représenté par Hervé THEBAULT – Claude BLOIS représentée par Cathy CANDAU – Bruno VADON représenté par LUDIVINE CORTY – Arnaud DOT représenté par Danielle SERRES – Michel BAYARD représenté par Fabien BAUDINO – Clivy RIDE VALADY représentée par Alain LEMOINE

Contre → 3

Richard CAMUS – Laurence BOUSAHLA – Philippe MARCO représenté par Laurence BOUSAHLA

Abstention → 4

Michèle SALLES – Gérard PERRIER – Denis WILLAERT – Claude ALIMY représenté par Michèle SALLES

Absent non représenté -> 1

Alain MAROT

5. Révision Autorisation programme / Crédit de Paiement (APCP) n°202201

« Transition énergétique réhabilitation des bâtiments scolaires » - Rapporteur Hervé THEBAULT

Hervé THEBAULT : « Révision de l'autorisation de programme et des crédits de paiement pour la transition énergétique et la réhabilitation des bâtiments scolaires. La délibération du 31 mars 2022 a permis la création de l'autorisation de programme « transition

énergétique et réhabilitation des bâtiments scolaires », pour un montant de 958 000 €. Celle du 28 septembre 2023 a révisé cette autorisation de programme pour un montant de 1 400 000€. La délibération du 12 avril 2024 a porté ce montant à 1 468 000 €.

Suite à l'attribution du dernier marché sur le changement des menuiseries des écoles maternelles, le montant total estimé de l'opération devrait s'élever à 1 402 242,69 €, en prenant en compte les crédits de paiement réalisés les années antérieures.

Il est proposé au Conseil municipal d'approuver la révision de l'autorisation du programme de transition énergétique et de la réhabilitation des bâtiments scolaires, telle qu'elle figure dans le tableau. Je rappelle simplement :

- En 2022, les travaux réalisés ont concerné l'isolation des planchers bas, en sous-face.
- En 2023, les travaux concernant essentiellement l'isolation des plafonds, la régulation du chauffage, la gestion technique centralisée, ainsi que la ventilation, qui n'existait pas.
- En 2024, les travaux ont porté sur la production d'eau chaude sanitaire et la réparation des fuites d'eau dans le bâtiment de la maternelle.
- En 2025, il s'agit de tout ce qui est changement des menuiseries, jusque-là en simple vitrage, par du double vitrage performant, plus des brises soleil orientables pour les façades vitrées exposées au sud et à l'ouest.

Pour mémoire, le total de 1 400 000 € pour environ 7 000 m² de bâtiment, correspond à peu près à 200 € par m², ce qui avait été estimé pour les bâtiments tertiaires au moment du vote de la loi du décret tertiaire, la loi Elan, en 2018. Nous sommes donc très raisonnablement dans les prix de la réhabilitation énergétique. Le financement provisionnel de l'opération repose sur une subvention de l'État, la DETR, à hauteur de 271 320 €, et un financement par la commune de 1 130 922 €, n'ayant pas obtenu la subvention FEDER de 500 000 € espérée, à cause d'un point de divergence avec le service instructeur de la Région. Sur les 30 pages de l'appel à projet, il y avait un point sur lequel il n'y a pas eu d'accord sur l'interprétation. Résultat, cette subvention ne nous a pas été accordée.

Je vous propose d'adopter ce programme de crédits de paiement ».

Gérard PERRIER : « J'ai simplement une question. Est-ce que vous avez mis en place les moyens de vérifier ou de constater les économies faites suite aux travaux réalisés ? »

Hervé THEBAULT : « Ce n'est pas simple car la loi nous oblige à comparer les résultats par rapport à une année de référence choisie. Le système de preuve des économies d'énergie doit être calculé à partir de cette année de référence et jusqu'en 2030. Notre ambition est d'atteindre, à partir de cette année de référence, les 40% d'économies d'énergie demandées d'ici 2026. Nous verrons si on y arrive.

L'année de référence est calculée sur les 10 années entre 2010 et 2019, en prenant en compte l'année la plus pénalisante en termes de climat. Cette méthode permet de ne pas trop pénaliser les résultats. C'est ainsi que c'est précisé dans le décret. Ensuite, il faut comparer année après année, en intégrant ce qu'on appelle les "degrés-jours", c'est-à-dire la rigueur du climat d'hiver. Il est donc nécessaire de recalculer toutes ces valeurs pour obtenir une estimation correcte par rapport à l'année de référence.

Cependant, sans effectuer ce recalcul précis, nous avons déjà réussi à réduire de plus de 30% les consommations d'énergie, toutes énergies confondues. Et principalement sur celles des bâtiments que nous avons rénovés, c'est-à-dire le gaz et l'électricité, mais pas sur le fuel. C'est pourquoi M. le Maire évoquait la nécessité de réviser notre approche concernant l'école primaire Malraux, car elle utilise un chauffage au fioul, tout comme le bâtiment de l'Odel Var. Si ce système tombe en panne, il ne pourra pas être remplacé, car cela est désormais interdit par la réglementation. Les normes ont évolué et, par conséquent, il nous faudrait remplacer ce chauffage par une pompe à chaleur. Si le bâtiment n'est pas très bien isolé, cette pompe à chaleur serait surdimensionnée et ne pourrait pas gérer correctement les rigueurs du climat. C'est pourquoi une pompe à chaleur doit être installée uniquement sur un bâtiment bien isolé. Il va falloir peut-être revoir ça ! »

Monsieur le Maire : « Je vais maintenant vous demander de vous prononcer sur la révision de l'autorisation d'AP/CP sur la transition énergétique et la rénovation des bâtiments scolaires ».

Votes :

Adopté → 28

Edouard FRIEDLER – Danielle SERRES – Hervé THEBAULT – Sandrine HORNUNG – Marie VIDAL-MICHEL – Marc RAMUS – Ludivine CORTY – Julia NEGRONI – Fabien BAUDINO – Patricia LOMBARDO – Alain LEMOINE – Alexandra LOTHMANN – Raphaël FIORUCCI – Cathy CANDAU – Stéphanie RUSSO – Richard CAMUS – Michèle SALLES – Gérard PERRIER – Denis WILLAERT – Laurence BOUSAHLA – Laurent CAULET représenté par Hervé THEBAULT – Claude BLOIS représentée par Cathy CANDAU – Bruno VADON représenté par LUDIVINE CORTY – Arnaud DOT représenté par Danielle SERRES – Michel BAYARD représenté par Fabien BAUDINO – Claude ALIMI représenté par Michèle SALLES – Philippe MARCO représenté par Laurence BOUSAHLA – Clivy RIDE VALADY représentée par Alain LEMOINE

Absent non représenté -> 1

Alain MAROT

6. Révision Autorisation programme / Crédit de Paiement (APCP) n°2023-01 « Réhabilitation de l'Espace Mistral » - Rapporteur Monsieur le Maire

Monsieur le Maire : « Il s'agit maintenant de l'AP/CP, l'Autorisation Programme Crédit de Paiement, concernant la réhabilitation de l'Espace Mistral. Globalement, la somme reste la même, mais ce qui n'a pas été réalisé en 2024 sera reporté sur 2025.

Selon le tableau que vous avez sous les yeux, vous avez été informé que le total des subventions s'élevait à 2 580 000 €, avec un financement de la commune de 2 027 000 €. Il y aura un remboursement de TVA d'au moins 700 000 €, ce qui signifie que le financement de la commune ne sera pas de 2 000 000 €.

Je vous remercie de ne pas publier que le financement de la commune s'élèvera à 2 000 000 €, car certains spécialistes pourraient interpréter cela de manière incorrecte. Je vous demande maintenant de vous prononcer sur l'AP/CP ».

Votes :

Adopté → 21

Edouard FRIEDLER – Danielle SERRES – Hervé THEBAULT – Sandrine HORNUNG – Marie VIDAL-MICHEL – Marc RAMUS – Ludivine CORTY – Julia NEGRONI – Fabien BAUDINO – Patricia LOMBARDO – Alain LEMOINE – Alexandra LOTHMANN – Raphaël FIORUCCI – Cathy CANDAU – Stéphanie RUSSO – Laurent CAULET représenté par Hervé THEBAULT – Claude BLOIS représentée par Cathy CANDAU – Bruno VADON représenté par LUDIVINE CORTY – Arnaud DOT représenté par Danielle SERRES – Michel BAYARD représenté par Fabien BAUDINO – Clivy RIDE VALADY représentée par Alain LEMOINE

Contre → 3

Richard CAMUS – Laurence BOUSAHLA – Philippe MARCO représenté par Laurence BOUSAHLA

Abstention → 4

Michèle SALLES – Gérard PERRIER – Denis WILLAERT – Claude ALIMI représenté par Michèle SALLES

Absent non représenté -> 1

Alain MAROT

7. Révision Autorisation programme / Crédit de Paiement (APCP) n°202401 « Opération Programmée Amélioration de l'Habitat OPAH » - Rapporteur Danielle SERRES

Danielle SERRES : « Cela fait un moment que nous parlons de cette opération, approuvée le 18 décembre 2023, en conclusion avec l'ANAH et la Communauté d'Agglomération Sud-Sainte-Baume, pour une durée de 3 ans. Ensuite, nous avons créé l'autorisation de programme pour un montant total de 351 000 €, avec des crédits de paiement destinés à l'attribution de subventions sous conditions aux bailleurs ou aux propriétaires occupants de logements. Les 351 000 € étaient ventilés comme suit :

- 70 000 € pour 2024,
- 110 000 € pour 2025,
- 171 000 € pour 2026.

Suite à la complexité de cette opération, les premiers dossiers n'ont pu être étudiés que sur le dernier trimestre 2024.

Par conséquent, il est proposé au Conseil Municipal de réviser les crédits de paiement comme suit :

- en 2024, 0 €,
- en 2025, 21 739 €,
- en 2026, 121 261 €.

Le financement est entièrement supporté par le budget communal ».

Votes :

Adopté → 28

Edouard FRIEDLER – Danielle SERRES – Hervé THEBAULT – Sandrine HORNUNG – Marie VIDAL-MICHEL – Marc RAMUS – Ludivine CORTY – Julia NEGRONI – Fabien BAUDINO – Patricia LOMBARDO – Alain LEMOINE – Alexandra LOTHMANN – Raphaël FIORUCCI – Cathy CANDAU – Stéphanie RUSSO – Richard CAMUS – Michèle SALLES – Gérard PERRIER – Denis WILLAERT – Laurence BOUSAHLA – Laurent CAULET représenté par Hervé THEBAULT – Claude BLOIS représentée par Cathy CANDAU – Bruno VADON représenté par LUDIVINE CORTY – Arnaud DOT représenté par Danielle SERRES – Michel BAYARD représenté par Fabien BAUDINO – Claude ALIMI représenté par Michèle SALLES – Philippe MARCO représenté par Laurence BOUSAHLA – Clivy RIDE VALADY représentée par Alain LEMOINE

Absent non représenté -> 1

Alain MAROT

8. Admissions en non-valeur de créances irrécouvrables 2025 – Annexe – Rapporteur Monsieur le Maire

Monsieur le Maire : « Le service de gestion comptable de Saint-Cyr-sur-Mer nous a transmis un état des demandes d'admission en non-valeur pour des créances irrécouvrables concernant le budget de la commune. Il s'agit d'un montant total de 4581 € ventilé selon le document que vous avez sous les yeux.

Je rappelle que le Conseil Municipal est le seul compétent pour admettre en non-valeur des titres émis. C'est donc dans ce cadre que je vous propose d'admettre en non-valeur les titres présentés ici.

Des questions ?

Il s'agit essentiellement de titres de restauration scolaire. Avant, il y avait également le service des eaux, mais ce n'est plus sous notre gestion ».

Votes :

Adopté → 28

Edouard FRIEDLER – Danielle SERRES – Hervé THEBAULT – Sandrine HORNUNG – Marie VIDAL-MICHEL – Marc RAMUS – Ludivine CORTY – Julia NEGRONI – Fabien BAUDINO – Patricia LOMBARDO – Alain LEMOINE – Alexandra LOTHMANN – Raphaël FIORUCCI – Cathy

CANDAU – Stéphanie RUSSO – Richard CAMUS – Michèle SALLES – Gérard PERRIER – Denis WILLAERT – Laurence BOUSAHLA – Laurent CAULET représenté par Hervé THEBAULT – Claude BLOIS représentée par Cathy CANDAU – Bruno VADON représenté par LUDIVINE CORTY – Arnaud DOT représenté par Danielle SERRES – Michel BAYARD représenté par Fabien BAUDINO – Claude ALIMI représenté par Michèle SALLES – Philippe MARCO représenté par Laurence BOUSAHLA – Clivy RIDE VALADY représentée par Alain LEMOINE

Absent non représenté -> 1

Alain MAROT

9. Convention OPAH Multisites Le Beausset / Le Castellet : signature de l'avenant n°2 – Annexes – Rapporteur Hervé THEBAULT

Hervé THEBAULT : « Je ne vais pas rappeler la convention existante concernant l'OPAH. Cette convention encadre la mise en œuvre de l'OPAH Multisite, notamment en ce qui concerne l'enveloppe financière de chaque acteur de l'opération. Un 1^{er} avenant a été approuvé par délibération de la Communauté d'Agglomération Sud-Sainte-Baume, le 7 octobre 2024, en vue d'intégrer les modalités de participation financière de la Communauté d'Agglomération au suivi et à l'animation de cette opération.

Depuis la formalisation de cette convention initiale et de son 1^{er} avenant, la région Provence-Alpes-Côte d'Azur a précisé ses modalités de participation financière, notamment dans le cadre des contrats « Nos territoires d'abord », pour soutenir les opérations contribuant aux objectifs du plan climat « Gardons une COP d'avance ».

Afin d'intégrer les crédits régionaux dédiés à cette opération, un projet d'avenant n° 2 a été rédigé avec l'appui de tous les partenaires, et notamment de la région. Il est proposé au Conseil Municipal d'approuver cet avenant n° 2 à la convention OPAH pour le Beausset et le Castellet, afin d'intégrer les modifications se rapportant aux modalités d'intervention financière de la région. En résumé, cet avenant vise à permettre de récupérer le financement de la région ».

Votes :

Adopté → 28

Edouard FRIEDLER – Danielle SERRES – Hervé THEBAULT – Sandrine HORNUNG – Marie VIDAL-MICHEL – Marc RAMUS – Ludivine CORTY – Julia NEGRONI – Fabien BAUDINO – Patricia LOMBARDO – Alain LEMOINE – Alexandra LOTHMANN – Raphaël FIORUCCI – Cathy CANDAU – Stéphanie RUSSO – Richard CAMUS – Michèle SALLES – Gérard PERRIER – Denis WILLAERT – Laurence BOUSAHLA – Laurent CAULET représenté par Hervé THEBAULT – Claude BLOIS représentée par Cathy CANDAU – Bruno VADON représenté par LUDIVINE CORTY – Arnaud DOT représenté par Danielle SERRES – Michel BAYARD représenté par Fabien BAUDINO – Claude ALIMI représenté par Michèle SALLES – Philippe MARCO représenté par Laurence BOUSAHLA – Clivy RIDE VALADY représentée par Alain LEMOINE

Absent non représenté -> 1

Alain MAROT

10. Approbation de la convention de partenariat avec l'association 30 Millions d'amis pour la gestion des populations de chats errants sur le territoire du Beausset – Annexes – Rapporteur Cathy CANDAU

Cathy CANDAU: « La prolifération des chats errants constitue une problématique d'ordre sanitaire pour la commune du Beausset. La solution la plus appropriée pour lutter contre cette prolifération, tout en respectant à la fois le bien-être de l'animal et le respect des règles sanitaires, consiste à organiser des campagnes de capture et de stérilisation des chats errants. Néanmoins, ces campagnes et interventions sont coûteuses pour la collectivité. C'est pourquoi la commune du Beausset a décidé de prendre attache auprès de la

Fondation « 30 millions d'amis » dans le cadre de leur programme d'aide financière aux communes, pour lutter contre l'euthanasie des chats errants.

La commune et la Fondation « 30 millions d'amis » financeront chacune 50 % des frais liés à la stérilisation et à l'identification des chats par puces électroniques. Le budget global de cette opération pour l'année 2025 est estimé à 2200 €, soit 1100 € pour chacune des parties de la convention, correspondant à l'identification et la stérilisation de 20 chats, environ.

Il est nécessaire de conclure une convention afin de définir les modalités de mise en œuvre de ce partenariat financier pour l'année 2025.

Il est proposé au Conseil municipal d'approuver la convention de partenariat avec la Fondation « 30 millions d'amis », visant à maîtriser les populations de chats errants sur la commune, et d'autoriser le maire, ou son représentant, à signer ladite convention ainsi que tous les actes de gestion découlant ».

Monsieur le Maire : « Des questions ? »

Cathy CANDAU : « C'est l'association « Les Nounous des Errants », avec Claude BOIS. Avant, c'était « Minou sans Famille » qui ont démissionné. Donc maintenant, c'est Claude.

Monsieur le Maire : « Oui, parce qu'il faut les attraper ! »

Monsieur le Maire : « D'autres questions ? »

Laurence BOUSAHLA : « Oui, j'ai vu sur les réseaux que, dans d'autres communes, il y avait eu quelques problèmes avec des chats errants qui avaient été attrapés alors qu'ils appartenaient en réalité à quelqu'un. C'est vrai que maintenant, il y a cette obligation de les faire pucer, ce qui n'était pas le cas avant. Et il y a des gens qui ont des chats depuis très, très longtemps et qui ne l'ont jamais fait.

Sachant que les chats vivent plus ou moins en liberté, ça peut poser des problèmes sur la commune, comme ailleurs. Dans ce cas-là, si un chat est attrapé alors qu'il n'est pas réellement sauvage... Effectivement, il faut que ce soient des chats sans propriétaire.

C'est difficile... on va interroger le chat ? Un chat, s'il a un collier, en règle générale, ça veut dire qu'il appartient à quelqu'un, même s'il n'est pas pucé. Je sais que ça a posé problème dans certaines communes qui ont récupéré des chats qui avaient une famille... et qui ne l'ont plus, du coup ».

Cathy CANDAU : « C'est une convention pour une vingtaine de chats. Je pense qu'on les atteindra assez facilement ».

Votes :

Adopté → 28

Edouard FRIEDLER – Danielle SERRES – Hervé THEBAULT – Sandrine HORNUNG – Marie VIDAL-MICHEL – Marc RAMUS – Ludivine CORTY – Julia NEGRONI – Fabien BAUDINO – Patricia LOMBARDO – Alain LEMOINE – Alexandra LOTHMANN – Raphaël FIORUCCI – Cathy CANDAU – Stéphanie RUSSO – Richard CAMUS – Michèle SALLES – Gérard PERRIER – Denis WILLAERT – Laurence BOUSAHLA – Laurent CAULET représenté par Hervé THEBAULT – Claude BLOIS représentée par Cathy CANDAU – Bruno VADON représenté par LUDIVINE CORTY – Arnaud DOT représenté par Danielle SERRES – Michel BAYARD représenté par Fabien BAUDINO – Claude ALIMY représenté par Michèle SALLES – Philippe MARCO représenté par Laurence BOUSAHLA – Clivy RIDE VALADY représentée par Alain LEMOINE

Absent non représenté -> 1

Alain MAROT

11. Mandat à la Communauté d'Agglomération Sud Sainte Baume pour l'établissement d'une servitude de passage et d'aménagement destinée à assurer la pérennité de la piste DFCI V401 (qui sera renommée v44) – annexe – Rapporteur Hervé THEBAULT

Hervé THEBAULT : « Le plan intercommunal de débroussaillage et d'aménagement forestier le PIDAF, porté par la Communauté d'Agglomération Sud-Sainte-Baume, comme le prévoit la loi, vient d'être entièrement révisé pour les 10 années à venir.

Dans cette révision, il y a beaucoup de choses, mais en particulier, un inventaire et un travail important sur le maintien et la restauration des pistes DFCI, très utiles aux services d'incendie pour lutter contre les feux de forêt. C'est un travail compliqué avec tout un positionnement stratégique des pompiers, pour se positionner sur des lignes de défense réalistes, par rapport à leurs retours d'expérience.

Un travail assez long a été mené avec les pompiers, pour savoir comment intervenir en fonction des différents scénarios de feu. Ça a été fait pour le Beausset, sur cette piste DFCI qui relie le nord de la commune, entre Le Castellet et Signes.

Il a été constaté la nécessité de créer une servitude sur l'ouvrage DFCI, du vallon de Fauvy, immatriculé V401, désormais renommé V44 dans le cadre de l'actualisation du PIDAF. Elle sert à protéger le massif de Siou-Blanc et le vallon de Fauvy.

Sur cette piste, on trouve les citernes DFCI BST 5, 6 et 8. Le chemin des Quatre Frères et le chemin de la Guéirarde sont également des linéaires à caractère DFCI. En fait, certaines pistes DFCI portent vraiment ce nom, mais il peut aussi s'agir de chemins communaux ou de voies privées existants.

Cette servitude a pour but d'assurer exclusivement la continuité des voies de défense contre l'incendie, la pérennité des itinéraires constitués, ainsi que l'établissement des équipements de protection et de surveillance des forêts. Elle permettra aussi d'assurer l'entretien de cette piste existante, ainsi que celui du débroussaillage. Ce qui est aussi une étape importante. Il faut que ces pistes soient débroussaillées de part et d'autre, sur des profondeurs variables en fonction du relief, des situations, du boisement, etc. Cette piste aura le statut de voie spécialisée, non ouverte à la circulation générale, ce qui exclut la circulation des véhicules non autorisés. Par conséquent, son utilisation sera bien sûr réservée aux services d'incendie et de secours, aux personnes dépositaires de l'autorité publique et aux ayants droit. Elle pourra également être utilisée par les propriétaires des parcelles, ainsi que par leurs ascendants et descendants, pour un usage privé. Évidemment, ces pistes traversent des parcelles privées, puisque la quasi-totalité de la forêt, à l'exception du domaine des Quatre Frères et du CRAPA. Les titulaires peuvent accéder à ces parcelles en fonction des besoins, tout comme les prestataires liés par contrat avec un propriétaire, tels que les chasseurs, dès lors qu'ils ne remettent pas en cause l'intégrité et la fonction première de l'ouvrage.

Il est proposé au Conseil municipal de se prononcer pour donner mandat à la Communauté d'Agglomération en vue de l'établissement d'une servitude de passage et d'aménagement, destinée à assurer la pérennité de la piste DFCI V401, qui sera renommée V44 ».

Votes :

Adopté → 28

Edouard FRIEDLER – Danielle SERRES – Hervé THEBAULT – Sandrine HORNUNG – Marie VIDAL-MICHEL – Marc RAMUS – Ludivine CORTY – Julia NEGRONI – Fabien BAUDINO – Patricia LOMBARDO – Alain LEMOINE – Alexandra LOTHMANN – Raphaël FIORUCCI – Cathy CANDAU – Stéphanie RUSSO – Richard CAMUS – Michèle SALLES – Gérard PERRIER – Denis WILLAERT – Laurence BOUSAHLA – Laurent CAULET représenté par Hervé THEBAULT – Claude BLOIS représentée par Cathy CANDAU – Bruno VADON représenté par LUDIVINE CORTY – Arnaud DOT représenté par Danielle SERRES – Michel BAYARD représenté par Fabien BAUDINO – Claude ALIMI représenté par Michèle SALLES – Philippe MARCO représenté par Laurence BOUSAHLA – Clivy RIDE VALADY représentée par Alain LEMOINE

Absent non représenté -> 1

Alain MAROT

12. Création de postes – Rapporteur Monsieur le Maire

Monsieur le Maire : « Tout à l'heure, je parlais de la politique de la commune visant à promouvoir les talents de nos agents. Certains ont obtenu leur avancement par concours, d'autres par avancement de grade. Il s'agit de 8 avancements de grade, et pour cela, nous avons besoins de créer 6 postes, et non 8, car 2 étaient déjà en réserve. Je précise bien qu'il ne s'agit pas de recrutements ex nihilo, mais de changements de grade pour des agents de la collectivité. Nous avons besoin de créer :

- 1 poste d'attaché hors classe,
- 1 adjoint d'animation principal de 2^{ème} classe,
- 4 adjoints techniques principaux de 1^{ère} classe.

Lorsque ces avancements auront été effectués, les postes correspondants, qui n'auront plus de titulaires, seront supprimés. Mais avant de soumettre cela au Conseil Municipal, nous devons le présenter au Conseil Technique des représentants du personnel.

Pour le moment, je vous demande la création de ces 6 postes pour permettre les avancements de grade. Des remarques ? »

Gérard PERRIER : « Je n'ai pas de remarque car je ne suis pas suffisamment expert sur la question. C'est simplement une question : à quoi correspond l'attaché hors classe ? ».

Monsieur le Maire : « Dans les attachés de catégorie A, il y a un certain nombre de grades, notamment l'attaché principal et l'attaché hors classe. Cela correspond à l'organisation des services ».

Votes :

Adopté → 24

Edouard FRIEDLER – Danielle SERRES – Hervé THEBAULT – Sandrine HORNUNG – Marie VIDAL-MICHEL – Marc RAMUS – Ludivine CORTY – Julia NEGRONI – Fabien BAUDINO – Patricia LOMBARDO – Alain LEMOINE – Alexandra LOTHMANN – Raphaël FIORUCCI – Cathy CANDAU – Stéphanie RUSSO – Laurent CAULET représenté par Hervé THEBAULT – Claude BLOIS représentée par Cathy CANDAU – Bruno VADON représenté par LUDIVINE CORTY – Arnaud DOT représenté par Danielle SERRES – Michel BAYARD représenté par Fabien BAUDINO – Clivy RIDE VALADY représentée par Alain LEMOINE – Richard CAMUS – Laurence BOUSAHLA – Philippe MARCO représenté par Laurence BOUSAHLA

Abstention → 4

Michèle SALLES – Gérard PERRIER – Denis WILLAERT – Claude ALIMY représenté par Michèle SALLES

Absent non représenté -> 1

Alain MAROT

Monsieur le Maire : « Merci pour les agents concernés ! »

13. Modification du tableau des effectifs – Annexes – Rapporteur Monsieur le Maire

Monsieur le Maire : « Une fois ces emplois créés pour permettre les avancements de grade, je vous sou mets le nouveau tableau.

- Pour l'attaché hors classe, on passe de 0 à 1.

- Pour le cadre d'emploi des adjoints d'animation territoriaux, on passe de 0 à 1, c'est une catégorie C.

- Pour les cadres d'emploi des adjoints techniques, catégorie C, on passe de 11 à 15.

Nous passons au tableau des effectifs. Ce tableau, que vous avez sous les yeux, fait apparaître que 6 postes vacants correspondent à la création de ces 6 postes. Des remarques ?

Laurence BOUSAHLA : « Concernant la fermeture des postes vacants, vous aviez annoncé qu'on les ouvrirait à un Conseil et qu'on les fermerait au Conseil suivant, mais je n'ai pas l'impression qu'en 5 ans... »

Monsieur le Maire : « Non, Madame Bousahla, désolé, ce n'est pas la règle. Lorsqu'on ferme des postes, il faut d'abord passer en CST, puis en Conseil Municipal. Ne vous inquiétez pas, nous ferons le toilettage des postes. Il n'y a aucun intérêt à en garder une collection. En général, on en garde tout de même quelques-uns, car pour des recrutements, il peut être utile d'avoir le choix entre 2 postes ».

Votes :

Adopté → 22

Edouard FRIEDLER – Danielle SERRES – Hervé THEBAULT – Sandrine HORNUNG – Marie VIDAL-MICHEL – Marc RAMUS – Ludivine CORTY – Julia NEGRONI – Fabien BAUDINO – Patricia LOMBARDO – Alain LEMOINE – Alexandra LOTHMANN – Raphaël FIORUCCI – Cathy CANDAU – Stéphanie RUSSO – Laurent CAULET représenté par Hervé THEBAULT – Claude BLOIS représentée par Cathy CANDAU – Bruno VADON représenté par LUDIVINE CORTY – Arnaud DOT représenté par Danielle SERRES – Michel BAYARD représenté par Fabien BAUDINO – Clivy RIDE VALADY représentée par Alain LEMOINE – Richard CAMUS –

Abstention → 6

Michèle SALLES – Gérard PERRIER – Denis WILLAERT – Claude ALIMI représenté par Michèle SALLES – Laurence BOUSAHLA – Philippe MARCO représenté par Laurence

Absent non représenté -> 1

Alain MAROT

Monsieur le Maire : « Le conseil est terminé. Je vous demande de rester pour 2 raisons. D'abord, je vais vous faire une communication sur la circulation vers la zone de Signes. Ensuite, vous aurez sûrement des documents à signer.

Vous vous rappelez sans doute : nous avons voté à l'unanimité une motion. En 2020, dans le cadre de l'Atelier des Territoires, l'État avait proposé 3 scénarios d'extension pour la zone de Signes. Nous avons protesté, soutenus par l'Agglo et le Département, en soulignant qu'il n'était pas sérieux de parler de 2 000 à 6 000 emplois sans aborder la question de l'accessibilité.

Nous avons été entendus. Cette zone, existante depuis 32 ans à l'époque, n'avait jamais fait l'objet d'une étude d'accessibilité. Le préfet de région a réuni les partenaires du Var et des Bouches-du-Rhône, organisé un tour de table, rassemblé les financements, obtenu des engagements. Il a confié à la Chambre de commerce et d'industrie du Var la réalisation de l'étude, en tant qu'opérateur chargé de commercialiser les lots.

Un bureau d'études a été désigné : CITADIA. L'information nous est parvenue le 18 décembre 2023. Le délai annoncé était de 30 mois pour mettre en place des mesures, j'emploie leurs mots « *d'extrême urgence pour désengorger l'accès au plateau de Signes* ».

Sur ce fait, nous avons voté une motion à l'unanimité pour demander 6 mois. On nous a proposé 12 mois. Nous avons accepté.

12 mois, ça nous amène début 2025, en partant de décembre 2023, le temps de lancer le travail.

Un 1^{er} COPIL « Comité de Pilotage » a eu lieu. Nous avons pu exposer notre position. Un second copil est prévu en mai. Les choses avancent.

De notre côté, nous avons des solutions concrètes pour désengorger le Beausset. Elles ne déclenchent pas l'enthousiasme chez nos voisins proches. Surprise. En mai, nouveau COPIL avec le préfet, le président du Département. Nous défendrons la position du Beausset. Elle est raisonnable : partager les nuisances. Cela signifie rétablir un passage par Cuges, répartir les flux venant du Var avec la commune voisine.

Je vous tiendrai au courant des avancées. Nous ne sommes plus dans une sorte de triangle des Bermudes, à se dire : "*Faudrait peut-être...*" Là, il va se passer quelque chose. Ce n'est pas encore le lancement des travaux, mais c'est une perspective. On n'est plus dans "*On verra bien.*"

Je voulais vous en parler. Pour moi, c'est une nouvelle encourageante.

Je vous remercie pour votre attention sur ce Conseil un peu aride. Si vous avez un moment, je vous invite à partager un verre dans un esprit de convivialité ».

La séance est levée à 20h05.

Le Maire
Edouard FRIEDLER

Secrétaire de Séance
Ludivine CORTY



A handwritten signature in black ink, consisting of several loops and a long horizontal stroke, positioned to the right of the official seal.